

REGLEMENT CHALLENGE JEUNE FSGT

ARTICLE 1 : La commission « ECOLE DE VELO- CHALLENGE JEUNE » a mis en place un challenge qui récompensera tous les jeunes de l'école de vélo (débutants à benjamins) ROUTE licenciés FSGT.

Pour l'ECOLE DE VELO, les trois premiers de chaque catégorie, y compris les trois premières Féminine se verra remettre une écharpe du challenge de vélo 2013

ARTICLE 2 : Le challenge « JEUNE » débute le 1 Avril 2013 à Barlin et se termine le 6 Octobre 2013 à ROELLECOURT.

Le challenge sera disputé sur les courses du calendrier de la saison route si sur un week-end il y a deux courses, la meilleure place sera comptabilisée.

ARTICLE 3 : Les points seront acquis suivant le barème suivant :

1 ^{er} : 24 points	5 ^{ème} : 16 points	9 ^{ème} : 8 points
2 ^{ème} : 22 points	6 ^{ème} : 14 points	10 ^{ème} : 6 points
3 ^{ème} : 20 points	7 ^{ème} : 12 points	11 ^{ème} : 4 points
4 ^{ème} : 18 points	8 ^{ème} : 10 points	12 ^{ème} : 2 point

Les coureurs suivants marqueront 2 point.

ARTICLE 4 : En cas d'ex-aequo au classement final, sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves, puis des secondes places etc.... ..

ARTICLE 5 : les feuilles d'émargement et les classements seront remis au responsable présent afin d'établir la mise à jour du classement « challenge »

ARTICLE 6 : Seule la commission « ECOLE DU VELO - CHALLENGE JEUNE » est apte à faire tout changement au présent règlement

ARTICLE 7 : Le port du casque rigide est obligatoire ainsi que les gants.

ARTICLE 8 : Toutes réclamations concernant les classements ou autres se feront dans le calme.

ARTICLE 9 : Par respect envers les personnes qui s'investissent dans ce challenge, tout coureur qui sera absent à la remise des prix sera exclu du classement au bénéfice de son suivant

ARTICLE 10 : Pour les jeux d'adresse qui seront fait sur la saison 2013 les points seront ajoutés à l'épreuve sur route de l'après midi

Barème jeux d'adresse

1 ^{er} : 10 points	5 ^{ème} : 2 points	9 ^{ème} : 1 point
2 ^{ème} : 8 points	6 ^{ème} : 1 point	10 ^{ème} : 1point
3 ^{ème} : 6 points	7 ^{ème} : 1 point	11 ^{ème} : 1 point
4 ^{ème} : 4 points	8 ^{ème} : 1 point	12 ^{ème} : 1 point

Les coureurs suivants marqueront 1 point.

ARTICLE 11 : A partir du 14 avril 2013 pour la course de St Pol sur ternoise aucuns coureurs ne sera autorisés à suivre les jeunes de l'école de vélo. Seuls les coureurs désignées en début d'épreuve par Mr Pascal Machu, pour ouvrir et un fermer la course seront autorisés. Des sanctions seront prises si le règlement n'est pas appliqué.

ARTICLE 12 : Championnat régional route 2013

Il y aura un maillot au 1^{er} pupille et 1^{er} benjamin garçon et fille.
Il y aura une écharpe au 1^{er} débutant et 1^{er} poussin garçon et fille.

Le quota il faut avoir effectué 3 épreuves FSGT avant le championnat pour les enfants uniquement licenciés FSGT

Il est de 5 courses pour les coureurs dont le club n'ayant inscrit aucune épreuve route au calendrier FSGT 2013 ainsi que pour les coureurs doublement ou triplement affilié

Pour les coureurs doublement ou triplement affilié et dont le club organise 2 courses FSGT au calendrier ROUTE le quota est de 3 courses avant le championnat

Jeu d'adresse de Hantay est obligatoire pour prétendre au podium du championnat régional 2013.
Le championnat régional s'effectuera sur 3 épreuves (jeu d'adresse, un sprint, course en ligne)
Les points pour les jeux d'adresse et le sprint

1 ^{er} : 50 points	5 ^{ème} : 38 points	9 ^{ème} : 26 point
2 ^{ème} :47points	6 ^{ème} : 35 point	10 ^{ème} : 23 point
3 ^{ème} :44 points	7 ^{ème} : 32 point	11 ^{ème} : 20 point
4 ^{ème} :41 points	8 ^{ème} : 29 point	12 ^{ème} : 17 point etec..

Les points pour l'épreuve sur route

1 ^{er} : 50 points	5 ^{ème} : 46 points	9 ^{ème} : 42 point
2 ^{ème} :49points	6 ^{ème} : 45 point	10 ^{ème} : 41 point
3 ^{ème} :48 points	7 ^{ème} : 44 point	11 ^{ème} : 40 point
4 ^{ème} :47 points	8 ^{ème} : 43 point	12 ^{ème} : 39 point etec..

ARTICLE 13 : Epreuve dans deux fédérations différentes

Les enfants qui participe à 2 épreuves le même jour dans deux fédérations différentes les points du challenge ne seront pas comptabilisé et la course faite en FSGT ne sera pas retenu pour les quotas du championnat.

ARTICLE 14 : Podium au championnat régional 2014

Pour le championnat régional 2014, il faudra avoir effectué 12 épreuves sur route entre 1^{er} juin 2013 et le 30 avril 2014 pour les licenciés de l'année 2013.

LE RESPONSABLE DU CHALLENGE JEUNE
Gilbert LENGLIN